

LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

« LA CITÉ UNIVERSITAIRE : UNE VILLE DANS LA VILLE »



MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT
DU CAMPUS UNIVERSITAIRE ORGANISÉE PAR LA COMMISSION
D'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
JANVIER 2004

LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

« LA CITÉ UNIVERSITAIRE : UNE VILLE DANS LA VILLE »

*Mémoire déposé par la Commission de la capitale nationale du Québec
dans le cadre de la consultation publique sur l'aménagement
du campus universitaire organisée par la Commission
d'aménagement de l'Université Laval
Janvier 2004*

1 Introduction

La Commission de la capitale nationale du Québec est heureuse de participer à la consultation publique sur l'aménagement du campus organisée par la Commission d'aménagement de l'Université Laval (CAMUL), d'autant plus que plusieurs des professionnels qui composent son personnel sont issus de cette université et qu'ils ont étudié et vécu sur le campus de l'Université Laval.

La Commission applaudit à l'initiative de la CAMUL d'organiser cette consultation publique. La nécessité d'une telle consultation témoigne avec éloquence de la gravité des problèmes d'aménagement et de développement qui perdurent sur le campus universitaire et de la nécessité d'une concertation à tous les niveaux afin de produire un plan d'aménagement et de développement harmonieux qui permettra de créer un cadre de vie sain pour les utilisateurs du campus tout en affirmant l'identité de l'Université Laval.

L'actuel plan directeur a déjà un demi-siècle d'existence et mérite d'être revu et corrigé de toute urgence.

La Commission espère que la vision d'avenir qu'elle livre à l'intérieur du présent mémoire, qu'elle a souhaité la plus simple et la plus concise possible, puisse nourrir les échanges et les discussions qui aboutiront à la production d'un plan d'aménagement définitif. La mise en œuvre de ce nouveau plan devrait renforcer l'image et la présence urbaine de cette institution remarquable de la capitale et faire l'orgueil tant du personnel et des étudiants de l'Université que de la population en général.

2 Mise en situation

Afin de bien comprendre l'intérêt particulier que porte la Commission à la mise en valeur du campus de l'Université Laval, il convient de se référer à sa loi constitutive adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

De par sa loi, la Commission veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assume également la promotion.

À cette fin, la Commission peut notamment, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- *Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;*
- *Établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;*
- *Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;*
- *Contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement et le rayonnement de la capitale;*
- *Contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.*

Dans ce contexte, la Commission est à plusieurs titres interpellée par la mise en valeur du campus de l'Université Laval. D'une part, ce campus forme un ensemble architectural et urbain qui caractérise la capitale. Il se trouve sur la principale voie d'accès à la capitale, le boulevard Laurier, pour laquelle la Commission a entrepris en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec, une réflexion pour sa requalification sur tout son parcours, entre l'aéroport international Jean-Lesage et l'Hôtel du Parlement.

D'autre part, la Commission, de par le rôle qu'elle joue dans la capitale nationale pour notre mémoire collective par la biais de la commémoration, est interpellée par le fait que, parmi les Québécois qui ont marqué notre histoire, un grand nombre sont issus de cette institution vénérable.

3 Les objectifs de la CAMUL

La Commission souscrit entièrement aux objectifs formulés par la Commission d'aménagement de l'Université Laval et les a fait siens lors de l'élaboration du plan-image d'aménagement et de développement qu'elle propose.

Ainsi, les recommandations de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'aménagement et le développement du campus de l'Université Laval présentées ci-après vont toutes dans le même sens.

Mais d'abord il faut convenir d'un diagnostic partagé sur l'état actuel des lieux, tant du point de vue de ses forces que de ses faiblesses.

4 Les constats

Sans vouloir entrer dans les détails d'un bilan de santé élaboré du campus de l'Université Laval, la Commission tient cependant à souligner les constats généraux suivants auxquels elle a tenté de s'attaquer lors de l'élaboration de son plan-image.

L'impression générale qui se dégage d'une visite du campus de l'Université Laval peut se résumer ainsi :

a) Le campus semble inachevé

Réalisé à partir du plan-concept conçu par l'urbaniste Édouard Fiset en 1952, le campus de l'Université Laval demeure inachevé car bon nombre des propositions et recommandations de Fiset n'ont pas été réalisées. De plus, aucun aménagement paysager digne de ce nom ne vient unir les bâtiments, soutenir et affirmer la composition générale de l'espace.

b) Le campus semble éparpillé

Malgré une certaine concentration de bâtiments localisés au centre du campus et qui semblent dialoguer entre eux, on note un grand nombre de bâtiments isolés à la périphérie qui ne donnent pas l'impression de faire partie de l'ensemble. Le grand nombre de stationnements de surface et leur disposition ajoutent à cette impression d'éparpillement et de gaspillage de l'espace. De toute évidence, l'échelle du campus pose problème.

c) Le campus semble à l'abandon

Cela est perceptible sur certains murets de pierre qui tombent littéralement en ruine ou sur certains aménagements paysagers qui sont devenus l'ombre d'eux-mêmes faute d'entretien. Les interventions récentes donnent

également l'impression de l'absence de plan directeur et de vision d'ensemble cohérente.

d) Le campus semble froid et austère

L'absence d'humanité est ce qui caractérise sans doute le plus le campus de l'Université Laval. Triste et déprimant le jour, lugubre le soir, le campus actuel ressemble davantage à un complexe industriel froid et sans âme.

L'université d'aujourd'hui devrait être un lieu identitaire d'apprentissage et de vie, un lieu de fierté nationale, un lieu d'attachement, un lieu de savoir mais surtout un lieu de conscience.

Sur un plan plus spécifique, les points suivants confirment et renforcent les impressions citées plus haut :

- *Une absence de correspondance entre la structure porteuse de l'organisation spatiale du campus (le plan Fiset) et les équipements liés à la vie sociale qui s'en voit marginalisés;*
- *Une absence de lieu de convergence, alors que les fonctions de rencontre sont dispersées au quatre coins du campus;*
- *Des bâtiments certes de bonne facture mais anonymes, sans identité et repliés sur eux-mêmes, sans rapport entre eux ni homogénéité;*
- *Son ampleur et ses dimensions monumentales sans commune mesure avec l'échelle humaine;*
- *Une trop grande ségrégation des fonctions qui le composent et qui semblent se repousser les unes les autres;*
- *Une absence ou la médiocrité de l'aménagement de ses espaces publics;*
- *Un réseau viaire désuet qui permet la circulation fonctionnelle des véhicules mais ne permet pas la découverte cohérente du campus;*
- *Une prolifération désordonnée de stationnements de surface qui occupent des lieux stratégiques sur le campus;*
- *Des boisés remarquables laissés à eux-même et dont la protection et la mise en valeur ne sont pas assurées;*

- *Des réseaux piétons souterrains complexes et dissociés des réseaux de surface;*
- *L'absence de lieu d'accueil pour le visiteur;*
- *La présence sur le campus de bâtiments incongrus de type résidentiel sans réel rapport avec l'aménagement d'un campus universitaire monumental;*
- *Une raréfaction des éléments d'art et de commémoration à l'intérieur des bâtiments et des aménagements paysagers du campus;*
- *Le peu de perméabilité du campus avec le milieu urbain environnant.*

Rien n'est véritablement porteur de messages humanitaires ou sociétaux sur le campus. Rien qui puisse encourager l'étudiant à participer à la vie sociale de sa communauté.

De toute évidence, le campus de l'Université Laval n'est pas un lieu de vie. Pourtant, un campus universitaire devrait être d'abord et avant tout un lieu de vie, d'échanges, de socialisation et d'épanouissement complet.

Que sera l'université du 21^e siècle? Le mieux que l'on puisse espérer est un peu plus d'humanité dans nos universités et que cette humanité soit plus perceptible dans les structures physiques de nos campus : bâtiments, espaces extérieurs, etc.

Nous rêvons de pouvoir créer ensemble un milieu de vie exemplaire où toutes les disciplines collaboreront à l'édification d'une architecture, d'un urbanisme et d'un paysage remarquable et exemplaire que tout établissement humain devrait chercher à atteindre.

C'est précisément ce que nous proposons comme avenue de réflexion pour la mise en valeur et le développement du campus de l'Université Laval.

5 Les recommandations

Les recommandations formulées par la Commission pour la mise en valeur du campus de l'Université Laval sont exprimées de façon synthétique sur le plan-image d'aménagement et de développement joint au présent mémoire. Il s'agit bien sûr de l'un des futurs possibles.

Pour l'élaboration de ce plan, les grands objectifs poursuivis par la Commission sont :

- *Le maintien et le renforcement de l'identité du campus;*
- *L'amélioration des conditions de vie sur le campus;*
- *Une meilleure intégration du campus avec son environnement urbain;*
- *La création d'un quartier urbain exemplaire.*

Les interventions concrètes proposées par la Commission en vue d'atteindre ces objectifs et qui sont exprimées de façon préliminaire et schématique sur le plan sont :

- *La mise en valeur de la structure spatiale centrale du campus*, les deux grands axes du plan directeur de l'urbaniste Édouard Fiset qui constituent son épine dorsale, par la densification du bâti le long de ces axes et l'amélioration de la qualité des aménagements paysagers en vue d'en maximiser l'appropriation et l'utilisation par les usagers du campus;
- *L'intégration à l'intérieur de cette structure spatiale centrale d'un lieu identitaire de convergence*, un lieu générateur d'un sentiment d'appartenance et de fierté, un lieu de socialisation et de services prenant la forme d'une place publique ou d'un grand agora entouré de fonctions centrales de vie et d'animation;
- *L'aménagement sur le boulevard Laurier d'une véritable porte d'entrée principale pour le campus*, laquelle pourrait intégrer une vitrine du campus et prendre la forme d'un centre d'accueil ou d'interprétation pour les visiteurs et les jeunes qui envisagent de faire des études universitaires. C'est également l'endroit idéal pour l'implantation d'une garderie centrale sur le campus;
- *La restructuration du réseau viaire du campus* afin de le rendre plus urbain, plus perméable, d'assurer une meilleure communication avec la trame urbaine avoisinante et une meilleure découverte du campus;
- *L'élimination progressive d'une grande partie des stationnements de surface du campus* par leur intégration à l'intérieur de structures souterraines et/ou étagées combinées ou non à des bâtiments et pouvant participer à une meilleure définition de l'organisation spatiale du campus;

- La mise en valeur et la protection des bâtiments existants dans le respect de leur style architectural et de l'intégrité de leurs espaces intérieurs et extérieurs comme témoins respectables de leur époque respective;
- La concentration et la densification du domaine bâti sur le campus afin d'obtenir une unité et une densité optimales au cœur du campus, de permettre de combler les futurs besoins des fonctions universitaires tout en permettant d'accueillir des fonctions externes reliées à l'enseignement ou à la recherche;
- La requalification de l'ensemble des espaces extérieurs du campus en vue d'en maximiser l'utilisation par les usagers du campus;
- La requalification du réseau piétonnier souterrain du campus et une meilleure intégration de ce réseau avec le réseau extérieur;
- La protection, le développement et la mise en valeur des boisés remarquables qui entourent le campus à titre de témoins des peuplements climatiques de la forêt laurentienne au cœur de la cité;
- La mise en lumière des éléments symboliques, des bâtiments caractéristiques et des espaces publics du campus pour l'animer et le signaler au loin;
- La requalification de la zone résidentielle du campus qui longe le boulevard Laurier afin d'y créer un sentiment d'appartenance et une vie communautaire tournée à la fois vers la ville et le cœur du campus;
- Le développement urbain des terrains localisés à la périphérie du campus, ceci en vue de bonifier les rapports du campus avec le milieu urbain avoisinant (rapprocher la ville du campus) et d'assumer une part du financement des propositions présentées plus haut;
- Le préverdissement des sites vacants et des friches que l'on ne pourrait pas utiliser avant plusieurs années;
- L'amélioration de la desserte du transport en commun sur le campus de manière à le favoriser comme choix modal de transport par les étudiants et les travailleurs universitaires;
- L'adoption par les autorités de l'Université Laval d'un plan directeur d'aménagement évolutif qui sera remis à jour périodiquement en vue d'assurer la mise en valeur et le développement harmonieux du campus;

- La mise sur pied d'une commission d'architecture et d'urbanisme formée de représentants des autorités de l'Université, de représentants des professions concernées et de représentants du milieu qui sera chargée d'approuver toutes les interventions sur le campus à la lumière des prescriptions contenues dans le plan directeur.

5.1 La mise en valeur de la structure spatiale centrale du campus

Le cœur du campus de l'Université Laval est l'ensemble que forme les deux axes centraux issus du plan-concept de l'urbaniste Édouard Fiset et les bâtiments qui les bordent.

Les recommandations proposées pour le cœur du campus sont :

- *L'élimination progressive de tous les stationnements de surface localisés sur le site de la place centrale et le long des axes du campus;*
- *La restructuration des voies de circulation qui traversent le cœur du campus ou qui sont localisées à sa périphérie;*
- *L'implantation en priorité de bâtiments sur les sites disponibles à la périphérie de la place centrale et le long des grands axes du campus selon un gabarit maître et une implantation prédéterminée;*
- *La réalisation immédiate d'un plan d'aménagement visant la requalification des espaces extérieurs de la place centrale et des grands axes;*
- *La création d'une véritable place publique au du cœur du campus;*
- *La création d'un jardin de sculptures le long du grand axe nord-sud qui traverse le campus.*

5.2 L'aménagement d'une place publique centrale

Ce qui fait le plus cruellement défaut sur le campus, c'est l'absence d'un véritable centre spatial, d'un lieu commun, d'un lieu central de convergence de regroupement de communications et de services, bref, une véritable place publique.

Ce lieu de convergence, cette place centrale, n'avait pas été prévue initialement par l'urbaniste Édouard Fiset dans son plan directeur. De par leurs dimensions et leurs proportions, les grands axes issus du plan Fiset qui structurent l'organisation spatiale du campus ne sont en fait, et ne

pourront jamais être, autre chose que des axes visuels et des axes de circulation, pas des lieux de convergence.

C'est pourquoi il importe de greffer à ces axes qui forment le cœur du campus cet élément essentiel à l'identité et à l'humanisation du campus.

De par son exigüité et l'ouverture spatiale que l'on y retrouve dans les quatre directions, le point de rencontre des deux axes centraux ne peut recevoir correctement un tel équipement fondamental.

Nous estimons que cette place publique centrale du campus doit être aménagée dans le voisinage et au pied des deux tours qui en deviendront les éléments-repères.

D'autres bâtiments et espaces publics localisés le long des grands axes du campus sont dignes d'intérêt :

- *La placette faisant face au pavillon Louis-Jacques-Casault;*
- *L'ensemble que forment les pavillons Jean-Charles-Bonenfant et Charles-De Konink;*
- *L'espace urbain localisé entre les pavillons Adrien-Pouliot et Alexandre-Vachon;*
- *Le petit square faisant face au pavillon Ferdinand-Vandry.*

Des recommandations spécifiques pour ces espaces sont présentées plus loin dans ce mémoire.

5.3 L'aménagement d'une véritable porte d'entrée sur le boulevard Laurier et la transformation progressive de l'autoroute du Vallon en boulevard urbain

L'amélioration de la porte d'entrée principale du campus sur le boulevard Laurier nous apparaît comme une nécessité fondamentale afin, d'une part, de donner une adresse significative au campus et, d'autre part, d'améliorer sa visibilité depuis l'axe routier principal de la capitale que constitue le boulevard Laurier.

Cette porte d'entrée doit permettre une visualisation immédiate du grand axe nord-sud du campus et des Laurentides. Il doit être considéré comme un lieu d'accueil et aménagé comme tel. L'idée d'y implanter une maison d'accueil pour les visiteurs et les futurs étudiants du campus nous semble intéressante. On pourrait également y intégrer une garderie centralisée.

Pour ce qui est des autres points de contact avec la ville, les intersections entre les rues du campus et les voies urbaines périphériques devraient être revues de manière à permettre tous les mouvements véhiculaires et être munis de feux de circulation. La transformation de l'autoroute du Vallon en boulevard urbain devrait également permettre de faciliter les liens avec le secteur du jardin Roger-Van den Hende et les centres commerciaux.

5.4 La restructuration du réseau viaire

Le réseau viaire actuel du campus est complètement déstructuré et doit être repensé. En fait, il n'y a plus de rues dignes de ce nom sur le campus mais seulement des voies d'évitement ou des voies donnant accès aux nombreux stationnements de surface. L'élimination des circulations de transit est sans doute à l'origine de cette dégradation du réseau viaire.

Le nouveau réseau viaire devra, tout en permettant la circulation fonctionnelle sur le campus et l'accès aux bâtiments et stationnements, permettre une lecture cohérente de la structure spatiale du campus et une visite agréable des lieux pour les visiteurs.

Il s'agit de doter le campus d'un réseau de rues urbaines facilitant la perméabilité de la trame urbaine du campus tout en contrôlant la circulation de transit.

L'aménagement des rues et des trottoirs et le mobilier qui doit y être greffé devront posséder un caractère urbain et éviter les références aux équipements autoroutiers. Le stationnement sur rue avec une gestion adéquate devrait être autorisé en tout temps.

Comme dans toutes les villes, les circulations véhiculaires et piétonnes devraient être jumelées le plus possible. Les points de contact avec la trame urbaine environnante devront être maximisés et aménagés avec des feux de circulation.

5.5 L'élimination progressive des stationnements de surface

La présence de nombreux stationnements de surface incongrus sur le territoire du campus universitaire limite grandement les potentiels d'aménagement et de développement du campus ainsi que les possibilités de raccordement avec le milieu urbain environnant. On ne peut envisager l'élaboration d'un plan d'aménagement pour l'ensemble du campus sans s'attaquer de front à cette question épineuse. La construction de stationnements étagés doit être envisagée si l'on désire à la fois augmenter la qualité physique des espaces extérieurs du campus et maintenir le potentiel de stationnement actuel du campus.

Les expériences récentes sur le territoire de la capitale ont démontré qu'il est possible de réaliser des structures de stationnement étagées élégantes et bien intégrées à l'environnement bâti. Afin d'atténuer l'impact négatif de ces structures, il demeure possible de les jumeler avec les nouveaux bâtiments qui pourraient être construits sur le campus au cours des prochaines années.

On ne peut sérieusement penser à une mise en valeur adéquate du campus de l'Université Laval sans envisager des mesures de mitigation importantes visant à isoler et à faire disparaître du paysage les grands stationnements de surface en bitume, surtout ceux qui sont localisés au cœur de celui-ci. L'accent devrait désormais porter sur l'amélioration du transport en commun et des réseaux piétons et cyclables.

5.6 La mise en valeur de l'architecture

Le parc immobilier du campus de l'Université Laval compte parmi les œuvres architecturales les plus significatives de l'histoire du Québec moderne. Mais comme toutes les œuvres architecturales issues du fonctionnalisme du 20^e siècle, elles peuvent paraître froides, plutôt inhumaines et sans âme pour les utilisateurs non initiés, surtout si on les compare aux bâtiments néo gothiques des campus américains ou, plus près de nous, au campus de l'Université McGill.

Il convient également de noter que, pour l'essentiel, l'architecture du 20^e siècle s'est développée loin des villes et demeure plutôt anti-urbaine, anti-ensemble.

Le résultat pour les ensembles architecturaux comme le campus de l'Université Laval est souvent une collection de bâtiments très différents qui ont peu de rapport entre eux. C'est par l'urbanisme et le paysage que cette situation pourra être corrigée.

C'est pourquoi la Commission est d'avis qu'il convient d'intervenir massivement et immédiatement sur les espaces extérieurs du cœur du campus qui n'ont jamais fait l'objet d'un plan d'aménagement unificateur, qui se retrouvent aujourd'hui dans un état de décrépitude avancé et pour lesquels les interventions actuelles se résument à des opérations de sauvetage de type résidentiel sans contextualisation.

5.7 La mise en valeur des espaces extérieurs par le design urbain et la science des paysages

La requalification des espaces extérieurs du cœur du campus de l'Université Laval devrait se faire dans l'esprit de la cité-jardin et les interventions mises de l'avant pour y parvenir devraient :

- *Rehausser la qualité générale des aménagements paysagers en relation étroite avec le cadre bâti;*
- *Faciliter l'intégration des bâtiments entre eux par des aménagements paysagers unifiés;*
- *Améliorer la qualité de vie et le confort des usagers en toutes saisons;*
- *Renforcer et assurer la pérennité de toutes les strates du couvert végétal;*
- *Faciliter l'intégration d'œuvres d'art et d'œuvres commémoratives susceptibles d'humaniser les espaces extérieurs du campus.*

Le tout devrait permettre de rehausser le sentiment d'appartenance, la fierté et l'appropriation des lieux par les utilisateurs.

Certains espaces extérieurs du campus méritent une attention toute particulière en raison même de la charge symbolique dont ils sont déjà pourvus :

- *La placette faisant face au pavillon Louis-Jacques-Casault qui intègre un buste du premier recteur de l'Université, compte parmi les espaces de commémoration les mieux aménagés du campus et doit être conservée. Cependant, certaines interventions sont requises afin d'actualiser et de bonifier ces aménagements et d'assurer leur pérennité.*
- *L'ensemble architectural et spatial que forment les pavillons Jean-Charles-Bonenfant et Charles-De Konink est sans doute le plus remarquable du campus. L'échelle des bâtiments, leurs qualités architecturales, les proportions de leurs espaces extérieurs (la cour intérieure du pavillon Charles-De Konink et l'espace localisé entre ces deux pavillons), le rapport entre les pleins et les vides, sont parfaits, si bien que l'on a l'impression que ces deux bâtiments sont issus d'un même geste créateur. Les aménagements paysagers de la cour intérieure du pavillon Charles-De Konink et de l'espace localisé entre ce pavillon et le pavillon Jean-Charles-Bonenfant laissent cependant grandement à désirer. Ils sont vétustes, ne sont pas à l'échelle de ces bâtiments et n'encouragent pas l'appropriation et l'usage des lieux par les utilisateurs du campus. Ces aménagements devraient être complètement repensés et ces deux espaces devraient être aménagés comme de petites places publiques destinées à des regroupements.*

- *L'espace urbain localisé entre les pavillons Adrien-Pouliot et Alexandre-Vachon mériterait d'être aménagé en placette ce qui implique l'élimination des voies véhiculaires qui le traversent.*
- *Le petit square faisant face au pavillon Ferdinand-Vendry doit être conservé et mieux aménagé. Cet espace pourrait intégrer des monuments commémoratifs afin de justifier sa présence sur l'axe est-ouest du campus.*
- *Pour ce qui est de l'axe nord-sud du campus, nous recommandons qu'il soit conservé et prolongé fonctionnellement et visuellement jusqu'au boulevard Laurier et au chemin Sainte-Foy.*

5.8 La requalification du réseau piéton souterrain

Le réseau de circulation piétonne souterrain du campus est certes utile et nécessaire surtout lorsque l'on considère l'ampleur du campus et les conditions climatiques drastiques auxquelles sont soumis les utilisateurs des lieux. Cependant, ce réseau est complexe et déshumanisant et sans rapport avec la trame de circulation piétonne à la surface du campus.

Ce réseau devrait être complètement repensé et intégré aux grands axes du cœur du campus. En jumelant ce réseau à des fonctions souterraines et à des cours intérieures en contrebas, on pourrait le rendre plus agréable et maintenir des liens visuels nécessaires et intéressants avec l'extérieur et les bâtiments du campus.

À tout le moins, de nombreuses percées visuelles permettraient de marquer au sol le passage des tunnels piétons souterrains et aux usagers de reconnaître les lieux traversés.

5.9 La protection et le développement des boisés remarquables

La Commission a beaucoup fait pour produire et faire adopter par le milieu un vaste plan vert et bleu pour l'ensemble de la communauté métropolitaine de Québec. Sur le campus de l'Université Laval subsiste un petit boisé remarquable à l'intersection de l'autoroute du Vallon et du boulevard Laurier. Il mériterait sans aucun doute d'être conservé pour des fins pédagogiques et esthétiques, une espèce de baume rafraîchissant au cœur d'un centre urbain très actif et un élément d'une grande beauté sur le boulevard Laurier (un modeste bois de Vincennes).

Bien plus, tous les terrains vacants, dont on sait qu'ils ne seront pas construits avant de nombreuses années, devraient être plantés d'arbres et d'arbustes à l'intérieur d'un vaste programme de préverdissement.

5.10 La mise en lumière

La nuit, la cité est généralement plongée dans l'ombre. Le paysage du campus apparaît sinistre, presque lugubre. Tout le champ visuel est occupé par les sources jaunes des rues et des stationnements, alimentées au sodium.

Même s'il est évident que la lumière nocturne ne peut modifier substantiellement le plan d'urbanisme ou l'architecture, elle a néanmoins le pouvoir de créer des ambiances, à des coûts relativement bas. Or, beaucoup de pavillons présentent des rythmes, des détails propices aux jeux de l'ombre et de la lumière. La mise en lumière de quelques pavillons choisis judicieusement en raison de leur emplacement stratégique et de leurs qualités plastiques, pourrait transformer radicalement l'ambiance du campus et lui conférer plus de gaieté.

Le cas échéant, il serait peut-être bien de considérer l'opération à la lueur des propositions du plan de Fiset. Ainsi, on pourrait souligner les axes majeurs, les différentes zones par la lumière. En effet, les axes sont bordés d'édifices et chaque zone comporte un ou plusieurs bâtiments bien dessinés.

Aussi la Commission formule-t-elle deux grandes recommandations, appelées « orientations lumière » qui sont détaillées dans l'extrait du « Schéma directeur d'aménagement lumière » de la capitale qu'on trouvera en annexe :

- *Identifier chacune des grandes zones par la mise en valeur nocturne des pavillons les plus représentatifs, notamment le pavillon Louis-Jacques-Casault (religion); les pavillons Félix-Antoine-Savard, Sciences de l'éducation, Jean-Charles-Bonenfant et Charles-De Koninck (arts et lettres), les pavillons Adrien-Pouliot et Alexandre-Vachon, Abitibi-Price, Charles-Eugène-Marchand et Paul-Comtois (sciences); le PEPS (sports) et Alphonse-Desjardins (vie communautaire);*
- *Dans la mise en œuvre de plan lumière de la cité, privilégier la reconnaissance des grands axes du plan d'Édouard Fiset en traitant prioritairement les pavillons Louis-Jacques-Casault, Félix-Antoine-Savard, Sciences de l'éducation, Jean-Charles-Bonenfant, Charles-De Koninck, Alexandre-Vachon, Adrien-Pouliot et Ferdinand-Vandry.*

5.11 La requalification de la zone résidentielle du campus

L'adition de nouvelles constructions d'habitation de type appartement dotées de commerces aux rez-de-chaussée dans ce secteur permettrait de diversifier la typologie d'habitation et le gabarit des constructions de ce

secteur, de même que l'intégration d'une nouvelle clientèle de type familial sur le campus.

Il y a également lieu de prévoir, à l'intérieur des boisés, des liens piétons bien aménagés afin de permettre une communication facile et efficace entre ce secteur, la porte d'entrée du campus sur le boulevard Laurier, le pavillon Agathe-Lacerte et le centre commercial de Place Sainte-Foy.

La qualité de la vie communautaire dans cette portion du campus en serait ainsi grandement rehaussée.

5.12 Le développement urbain des terrains périphériques du campus pour la création d'un véritable Quartier Latin

Les terrains vacants localisés à l'est, au nord et à l'ouest du campus offrent un bon potentiel de développement pour les fonctions résidentielles, administratives et commerciales et une occasion de créer une interface campus-ville des plus intéressantes.

Le plan-image joint en annexe au présent mémoire illustre un développement potentiel de ces terrains avec des constructions de densité moyenne (trois à cinq étages).

La vente de ces terrains pourraient aider l'Université Laval dans le financement des différentes propositions formulées plus haut pour la mise en valeur de son cœur.

Le campus de l'Université Laval forme un tout distinct de la trame urbaine de la ville qui l'entoure. Il doit s'y raccorder tout en affirmant les traits de caractère qui forment son identité propre. Le traitement des points de contact du campus avec cette trame urbaine et l'image que celui-ci doit projeter vers sa ville sont particulièrement importants.

Le campus de l'Université Laval ne pourrait-il par devenir un véritable Quartier Latin au cœur de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery?

Les interventions proposées pour la périphérie ont pour but de :

- Créer une véritable porte d'entrée principale pour le campus sur le boulevard Laurier;
- Requalifier tous les autres accès au campus sur le boulevard René-Lévesque Ouest, l'autoroute du Vallon et le chemin Sainte-Foy et la création, au besoin, de nouveaux points de contact avec la trame avoisinante;

- *Renforcer l'interface université-ville dans la portion du campus longeant les boulevards Laurier et René-Lévesque Ouest et l'autoroute du Vallon laquelle devrait être transformée en véritable boulevard urbain;*
- *Développer les terrains localisés au nord-est du campus dans la continuité de la trame urbaine résidentielle existante dans ce secteur;*
- *Amorcer le préverdissement à court terme de tous les terrains excédentaires.*

5.13 Le transport en commun

Le campus est déjà bien desservi par le Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Cependant, il serait souhaitable que les circuits importants (800, 801, etc.) pénètrent davantage à l'intérieur du campus. Il y a également lieu de bien étudier le parcours de l'éventuel tramway à l'intérieur du campus et d'y aménager la station de l'Université au meilleur endroit et de la meilleure façon possible afin de soutenir les objectifs d'aménagement mentionnés plus haut.

6 Conclusion

Nous convenons tous de l'urgence et de la nécessité d'intervenir rapidement et vigoureusement sur le campus de l'Université Laval afin d'améliorer la qualité de vie sur le campus et de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard de cette institution mémorable. Ce faisant, nous assurerons son rayonnement ici et partout dans le monde.

L'adoption d'un nouveau plan directeur pour la mise en valeur et le développement du campus permettra aux autorités de l'Université Laval de se doter d'une vision d'avenir claire et rassembleuse et de poser, dès l'adoption du plan, les gestes décisifs qui devront être mis de l'avant immédiatement afin d'assurer l'avenir du campus.

C'est pourquoi le plan directeur qui sera adopté devra obligatoirement être accompagné d'un plan d'action et d'investissement réaliste que les autorités de l'Université Laval et leurs partenaires pourront mettre à exécution immédiatement et progressivement. Sa réalisation se fera au rythme des disponibilités budgétaires.

Il serait vain de croire que la condition physique actuelle du campus peut être améliorée avec des interventions cosmétiques mineures. L'état physique actuel du campus appelle des interventions majeures qui nécessiteront des investissements importants. C'est pourquoi il devient impératif pour l'Université d'associer des partenaires publics et privés à cette entreprise et de tirer le meilleur parti des ressources immobilières dont elle dispose.

Pour ce qui est du plan directeur proposé par la Commission à l'intérieur du présent mémoire, sa mise en œuvre, dans un premier temps, passerait obligatoirement par la réalisation de la place publique centrale, de la porte d'entrée sur le boulevard Laurier, des nouveaux aménagements paysagers des axes centraux du campus et la mise en lumière des bâtiments significatifs.

De plus, il conviendrait aussi d'intervenir sur les stationnements de surface afin d'en améliorer l'apparence en les isolant ou en les subdivisant et en les verdissant (stationnements écologiques de type jardins de pluie) en attendant de pouvoir les intégrer à l'intérieur de structures étagées ou souterraines.

L'adoption d'un plan quinquennal pourrait permettre la réalisation de cette première phase de travaux d'aménagement qui pourrait impliquer des investissements annuels de plusieurs millions de dollars.

Parallèlement, la construction des terrains résiduels périphériques du campus pourrait permettre le financement d'une partie substantielle de cette première phase, d'autant plus que le plan directeur proposé par la Commission a démontré que l'Université peut facilement doubler sa superficie de plancher en construisant uniquement sur les sites localisés dans le voisinage des deux grands axes centraux du campus.

Enfin, les professionnels de la Commission de la capitale nationale du Québec qui ont collaboré activement à la préparation du présent mémoire demeurent à la disposition des membres de la Commission d'aménagement de l'Université Laval afin d'approfondir et de clarifier au besoin certains aspects du présent mémoire ou certains éléments illustrés sur le plan-image qui l'accompagne.

7 Bibliographie

*JOBIN, Jean. Mise en valeur du campus de l'Université Laval : Plan image illustrant une certaine Vision de l'Amen.
Document manuscrit, 2001.*

*LESSARD, Michel et all. Sainte-Foy, l'art de vivre en banlieue au Québec : du temps des seigneuries à l'aurore du XXIème siècle.
Québec, Édition de l'Homme, 2001, 415p.*

*LIZOTTE, Sylvain. Une lecture identitaire du plan d'aménagement de l'université Laval à Sainte-Foy. Édouard Fiset (1946-1952).
Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2003, 147p.*

Crédits

Ont collaboré à la préparation et à la rédaction du présent mémoire :

- *Pierre Boulanger, président et directeur général*
- *Richard Lacasse, secrétaire général et édimestre*
- *Serge Filion, directeur de l'aménagement et de l'architecture*
- *Marie-Josée Deschênes, M. Arch.*
- *Pierre Fournier, architecte*
- *Guy Simard, architecte, responsable du plan lumière*
- *Jean Jobin, B. Arch, conseiller en design urbain*
- *Jean-Philippe Servant, technicien en design urbain*
- *Karine Blouin, secrétaire*

Production

Commission de la capitale nationale du Québec

Réalisation

Direction de l'aménagement et de l'architecture

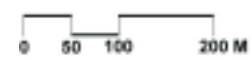
Janvier 2004



**PLAN DIRECTEUR POUR LA MISE EN VALEUR
ET LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

CONCEPTION ET ILLUSTRATION :
JEAN JOBIN, B. ARCH., CONSEILLER EN DESIGN URBAIN
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

Janvier 2004



**PLAN-IMAGE ILLUSTRANT
LA SITUATION ACTUELLE**



Québec

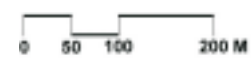




**PLAN DIRECTEUR POUR LA MISE EN VALEUR
ET LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

CONCEPTION ET ILLUSTRATION :
JEAN JOBIN, B. ARCH., CONSEILLER EN DESIGN URBAIN
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

Janvier 2004



PLAN-IMAGE ILLUSTRANT
LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT
AVEC TOUTES LES PHASES DE RÉALISATION

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec



ANNEXE 1

*Extrait du « Schéma directeur d'aménagement lumière » pour la capitale
traitant de la mise en lumière du campus de l'Université Laval*



5.3.2 L'ensemble du campus de l'Université Laval

118	Réseau viaire	Site naturel	Place publique	Architecture			Ouvrage de génie civil	Hiérarchie			Repère urbain	
				Civile	Religieuse	Militaire		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
1. Le pavillon Louis-Jacques-Casault					X			X				
2. Le pavillon Félix-Antoine-Savard				X				X				X
3. Le pavillon des Sciences de l'éducation				X				X				X
4. Le pavillon Palasis-Prince				X				X				
5. Le pavillon Jean-Charles-Bonenfant				X				X				
6. Le pavillon Charles-De Koninck				X				X				
7. Le pavillon Adrien-Pouliot				X					X			
8. Le pavillon Alexandre-Vachon				X					X			
9. Le pavillon Ferdinand-Vandry				X				X				
10. Le pavillon Abitibi-Price				X						X		
11. Le pavillon Alphonse-Desjardins				X						X		
12. Le pavillon Paul-Comtois				X						X		
13. Le pavillon Charles-Eugène-Marchand				X						X		
14. Le pavillon de Médecine dentaire				X						X		
15. Le pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS)				X				X				
16. Le pavillon J.-A.-DeSève				X						X		
17. Le pavillon La Laurentienne				X						X		
18. La centrale d'énergie							X			X		
19. Le pavillon des services				X						X		
20. L'Environnement				X						X		
21. Le pavillon de l'Est				X						X		



Figure 119

5.3.2.1 Observation, analyse

Fondée en 1852, l'Université Laval occupe au départ des locaux au Séminaire de Québec. C'est d'ailleurs le supérieur de cette dernière institution qui cumule aussi la charge de recteur de l'Université en vertu des dispositions de la charte royale constitutive. L'objectif des autorités civiles et ecclésiastiques est alors de créer une élite canadienne française dans un cadre universitaire où la religion catholique et la culture française sont étroitement associées.

En 1947, face aux besoins grandissants, l'Université entreprend de déménager ses installations sur un plus vaste territoire et commande à l'architecte Édouard Fiset un plan directeur pour aménager 41 bâtiments sur un terrain de 179 hectares situé en banlieue de Québec, à Sainte-Foy.

Fruit d'une synthèse de l'aménagement typique des collèges américains, de l'art français et des tendances modernes, le plan développé par Fiset est fortement influencé par l'axialité de plusieurs grands projets français, notamment le plan de l'exposition internationale de Paris de 1937 conçu par Jacques Gréber, professeur et patron de Fiset dans la ville lumière. L'axe central du nouveau plan directeur rappelle autant la pelouse (green) des campus américains que l'axialité de plusieurs grands domaines français. Il est réservé aux piétons et bordé des différents pavillons et écoles. Au sud de l'axe, en bordure du boulevard Laurier, on retrouve un ensemble monumental constitué de deux pavillons, non encore construits, aménagés symétriquement autour d'une cour d'honneur pour abriter notamment la bibliothèque. À l'autre extrémité, l'axe est coiffé d'une place semi-circulaire ouverte sur les contreforts des Laurentides.

Faute de la réalisation complète de ses composantes majeures, le plan de Fiset semble avoir perdu tout son sens et paradoxalement, c'est l'axe secondaire reliant le pavillon de médecine à l'église qui paraît dominer l'aménagement actuel.

Par ailleurs, le plan Fiset repose sur la séparation des piétons et des automobiles, les axes étant réservés aux premiers et les rues, excentriques, aux deuxièmes. Il est fondé aussi sur le principe de la délimitation de différentes zones : religieuse à l'est, scientifique à l'ouest, des arts et lettres au centre, des sports au nord et de la vie communautaire au sud.

Cependant, devant l'éventuelle nécessité d'implanter de nouveaux bâtiments et l'absence réelle de l'axe principal qui sous-tend le plan Fiset, le zonage originel semble voué au morcellement.

En ce qui concerne l'architecture des pavillons, elle traduit les tendances les plus diverses, seule la restriction du gabarit (quatre à

cinq étages) ayant été respecté. À l'opposé du style géorgien préconisé sur les campus américains, les premiers pavillons (Foresterie, Palasis-Prince et la centrale de chauffage) paraissent influencés par l'École des Beaux-Arts et le classicisme épuré français.

La construction subséquente des pavillons Alexandre-Vachon, Adrien-Pouliot et Ferdinand-Vandry conçus par Lucien Mainguy marque un changement de cap, une transition vers le modernisme. Les pavillons plus récents, notamment les pavillons Paul-Comtois, Alphonse-Desjardins, Charles-Eugène-Marchand et Charles-De Koninck, présentent tous des styles contemporains variés reflétant la personnalité des architectes retenus.

En l'absence de lignes directrices conceptuelles communes, le seul dénominateur commun, c'est paradoxalement la diversité, tant des styles que des matériaux, des détails architecturaux que de l'articulation des volumes.



5.3.2 L'ensemble du campus de l'Université Laval suite

La nuit



La nuit, la cité est généralement plongée dans l'ombre. Le paysage du campus apparaît sinistre, presque lugubre. Tout le champ visuel est occupé par les sources jaunes des rues et des stationnements, alimentées au sodium. Seuls les pavillons Louis-Jacques-Casault, La Laurentienne et Alphonse-Desjardins ont été éclairés. Ce dernier paraît plus animé en raison de la diversité de l'activité interne, de la proximité des abris-bus et de la qualité de son éclairage architectural, visiblement plus articulé que sur les deux autres pavillons. Mais, d'une façon générale, en l'absence de parements de lumière, la cité semble sans vie, déprimante la nuit venue; à moins d'une raison majeure, on préfère plutôt la traverser rapidement que de s'y attarder. Pour les résidents qui ont choisi d'y vivre, il est facile d'imaginer que l'expérience peut s'avérer peu réjouissante.

Pourtant, la direction de l'Université préconise l'amélioration constante de la qualité de vie sur le campus et la meilleure intégration de la cité dans la toile urbaine. Même s'il est évident que la lumière nocturne ne peut modifier substantiellement le plan d'urbanisme ou l'architecture, elle a néanmoins le pouvoir de créer des ambiances. Or, beaucoup de pavillons présentent des rythmes, des détails, des textures et des articulations volumétriques propices aux jeux de l'ombre et de la lumière. La mise en lumière de quelques pavillons choisis judicieusement en raison de leur emplacement stratégique et de leurs qualités plastiques pourrait transformer radicalement l'ambiance du campus et lui conférer plus de gaieté.

Le cas échéant, il serait peut-être bien de considérer l'opération à la lueur des propositions du plan de Fiset. Ainsi, on pourrait souligner les axes majeurs, les différentes zones par la lumière. En effet, les axes sont bordés d'édifices et chaque zone comporte un ou plusieurs bâtiments bien dessinés.

La zone religieuse est dominée par le pavillon Louis-Jacques-Casault, un monument que la magie de la lumière pourrait avantageusement transformer; la zone scientifique, par les pavillons Alexandre-Vachon, Adrien-Pouliot, Paul-Comtois et Charles-Eugène-Marchand dont les détails, articulations et rythmes architecturaux pourraient être exploités pour une mise en valeur nocturne; la zone des arts et lettres, par les pavillons Charles-De Koninck et Jean-Charles-Bonenfant; la zone des sports par le PEPS aux articulations volumétriques intéressantes. La zone sud (de la vie communautaire) renferme notamment le pavillon Alphonse-Desjardins, déjà mis en lumière.

Par ailleurs, plusieurs de ces pavillons étant situés sur les deux axes principaux, leur mise en lumière contribuerait à souligner l'aménagement cruciforme caractéristique du plan Fiset.

Enfin, il faudrait songer à la mise en valeur du pavillon Palasis-Prince, première construction du campus et manifestation du classicisme épuré préconisé par Édouard Fiset, de même que celle des pavillons Félix-Antoine-Savard et des Sciences de l'éducation, deux tours jumelles perceptibles de loin dans la silhouette de l'agglomération.

5.3.2.2 Orientations lumière

La plus grande partie de l'année scolaire universitaire traverse les longs mois d'hiver où la nuit raccourcit prématurément la lumière du jour. À plus forte raison faut-il égayer l'atmosphère par la magie de la lumière. Par ailleurs, les jeux d'ombre et de lumière, par l'homogénéité de la couleur de la lumière, ont un pouvoir fédérateur d'unité de lieu et d'une lecture plus facile de la cité.

Identifier chacune des grandes zones par la mise en valeur nocturne des pavillons les plus représentatifs, notamment le pavillon Louis-Jacques-Casault (religion); les pavillons Félix-Antoine-Savard, des Sciences de l'éducation, Jean-Charles-Bonenfant et Charles-De Koninck (arts et lettres); les pavillons Adrien-Pouliot et Alexandre-Vachon, Abitibi-Price, Charles-Eugène-Marchand et Paul-Comtois (sciences); le PEPS (sports) et Alphonse-Desjardins (vie communautaire).

Dans la mise en œuvre du plan lumière de la cité, privilégier la reconnaissance des grands axes du plan d'Édouard Fiset en traitant prioritairement les pavillons Louis-Jacques-Casault, Félix-Antoine-Savard, des Sciences de l'éducation, Jean-Charles-Bonenfant, Charles-De Koninck, Alexandre-Vachon, Adrien-Pouliot et Ferdinand-Vandry.

Dans le cas de ce dernier pavillon, il serait préférable d'attendre la réalisation des travaux de rénovation présentement envisagés. En effet, le bâtiment actuel qui ponctue l'extrémité ouest de l'axe secondaire, ne semble pas doté de caractéristiques architecturales suffisantes pour véritablement animer ses parois.

Cependant, tous les autres pavillons énumérés présentent des détails, des articulations propres à susciter l'intérêt et à stimuler l'imagination des concepteurs lumière.

Envisager aussi la mise en lumière des pavillons Palasis-Prince et Abitibi-Price, premières constructions de la cité universitaire et expressions du classicisme épuré favorisé par Édouard Fiset et l'École des Beaux-Arts de Paris.

A priori, il ne fait pas de doute qu'un choix judicieux de la couleur de la lumière et qu'une hiérarchisation des nuances lumineuses appliquées à l'ensemble du campus pourraient conférer à l'ensemble plus d'unité et rappeler de façon spectaculaire les caractéristiques du plan d'urbanisme originel.

Corriger impérativement l'éclairage viaire et de sécurité pour maximiser les efforts de mise en valeur des pavillons en éliminant l'éblouissement et l'altération des couleurs.

Les sources actuelles alimentées par sodium altèrent les couleurs et jaunissent tout. De plus, les optiques actuellement utilisées laissent voir les sources lumineuses, provoquant l'éblouissement. Les technologies plus récentes permettent à la fois d'éliminer l'éblouissement et de maintenir l'éclat des teintes diurnes par l'utilisation de luminaires de type défilé et de lampes à indice élevé de rendu de couleurs.

Figure 120 : Le campus de l'Université Laval

